

Le bourgmestre de la commune de Bettembourg,

Vu la demande de morcellement du 5 août respectivement du 10 décembre 2025 présentée par BEST G.O. pour le compte du Ministère de l'Economie, établi au 19-21 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,, concernant les parcelles 2515/10437 et 2515/10438 de la section A de Bettembourg, sises au 206 Z.A.E. Wolser F à L-3290 Bettembourg ;

Vu la décision du conseil communal du 19 décembre 2025;

Vu l'avis y relatif de la commission d'urbanisme du 8 décembre 2025 ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Considérant que suivant la partie graphique du Plan d'Aménagement Général modifié de la commune de Bettembourg, du 7 décembre 2018, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 1er août 2019 sous la référence 13C/018/2018, les parcelles se trouvent en zone d'activités économiques nationale;

Considérant que suivant la partie graphique du Plan d'Aménagement Particulier « quartier existant » de la commune de Bettembourg, du 7 décembre 2018, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 1er août 2019 sous la référence 18308/13C, les parcelles se trouvent en zone d'activités économiques nationale type SPEC-as ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sous réserve de tous droits généralement quelconques de tiers ;

accorde

le morcellement des parcelles 2515/10437 et 2515/10438 de la section A de Bettembourg, sises au 206 Z.A.E. Wolser F à L-3290 Bettembourg en quatre lots, à savoir : le lot 2515/X1 de $\pm 44,91$ ares, le lot 2515/X2 de $\pm 148,48$ ares, le lot 2515/X3 de $\pm 30,66$ ares et le lot 2515/X4 de $\pm 0,08$ are, tel qu'indiqué sur le plan de morcellement numéro 2025 347A joint, signé par Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre de la commune de Bettembourg, en date du 13 janvier 2026, en vue de la fusion des lots 2515/X1 et 2515/X3 en une seule parcelle de $\pm 75,57$ ares, tel qu'indiqué sur le plan de morcellement numéro 2025 347B joint, signé par Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre de la commune de Bettembourg, en date du 13 janvier 2026.

Article 1

Cette autorisation de morcellement ne peut en aucun cas être considérée comme changement d'affectation, ni comme autorisation de bâtir. Pour toute transformation et/ou changement d'affectation une autorisation, conformément aux lois et réglementations en vigueur, est requise.

Article 2

Les conditions énumérées sous l'article 1 de la présente autorisation sont à insérer dans tous les actes translatifs des lots visés.



Article 3

Suivant la partie graphique du Plan d'Aménagement Général de la commune de Bettembourg, du 7 décembre 2018 approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur le 1^{er} août 2019 no. 13C/018/2018 les parcelles se trouvent en zone d'activités économiques nationale.

Article 4

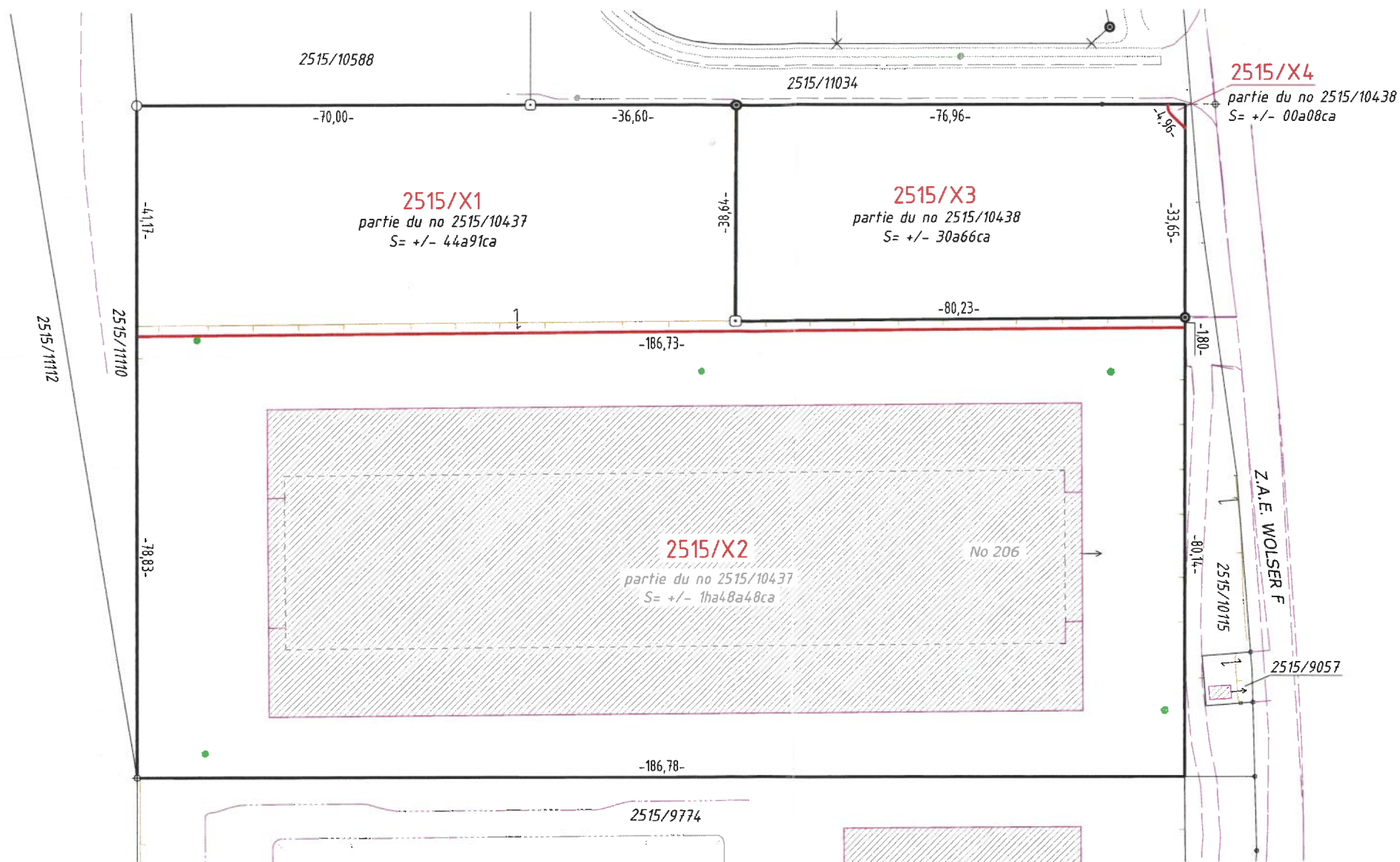
La présente autorisation est subordonnée à l'exécution d'un mesurage cadastral définitif à exécuter par un géomètre officiel après la fin des travaux de construction.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

Annexes :
- Plans de morcellement N° 2025 347A et 2025 347B
- Extrait au registre des délibérations du conseil communal du 19 décembre 2025





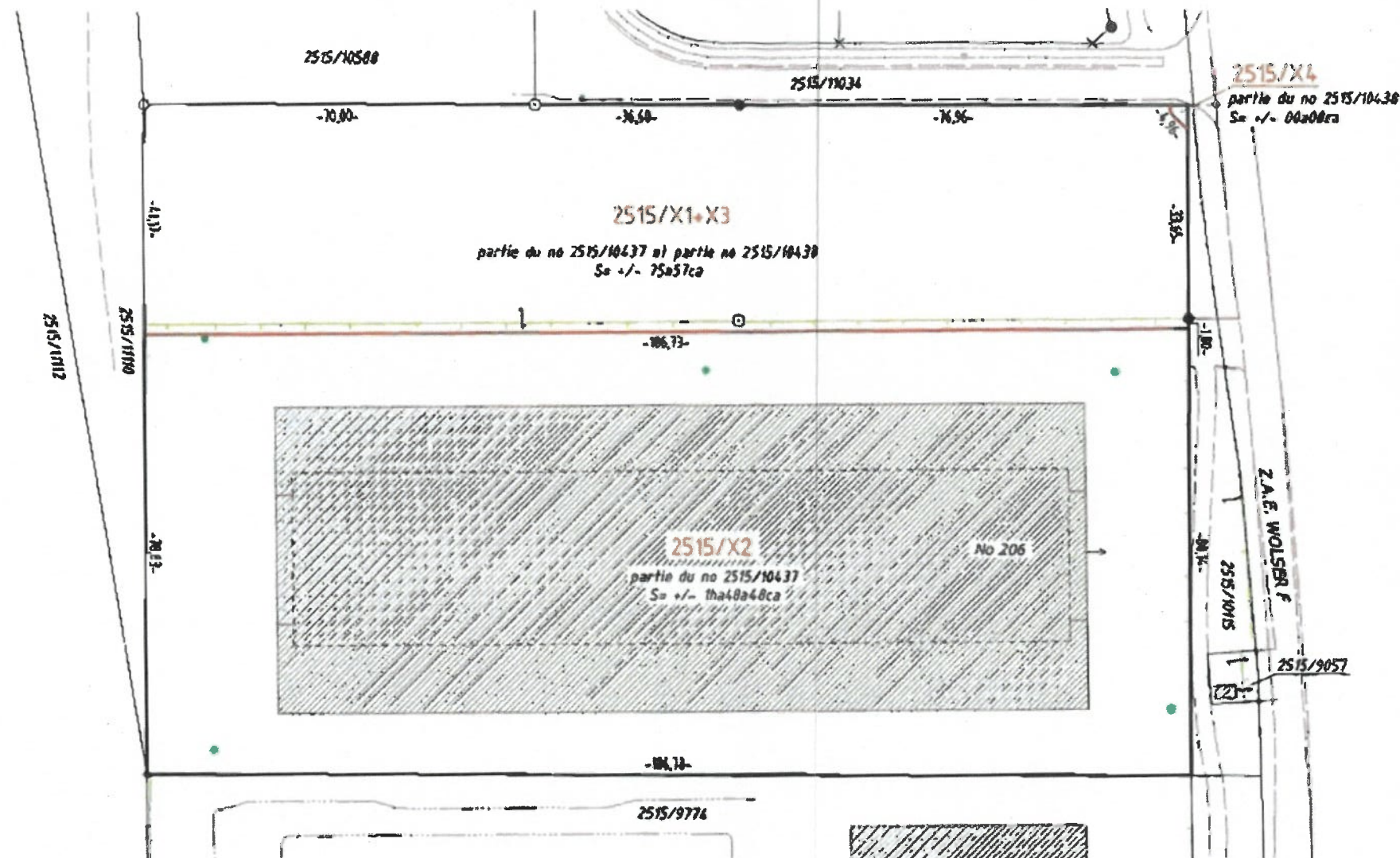
REMARQUE :

La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.

Accord pour le lotissement	
(Propriétaire(s))	(Commune)
2515/10437 - 2515/10438 Pour le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, 09 OCT. 2025 Georges Gudenburg Conseiller	<i>Plan de morcellement</i> VU ET APPROUVÉ Appartient à la décision du 19 JAN. 2026 No 2025 347 A le bourgmestre,

objet : Bettembourg - 206, ZAE Wolser F	 LE PRESENT PLAN NE VAUT PAS PLAN A L'ACTE. DES RECTIFICATIONS SONT ENCORE POSSIBLES.
projet : Demande de Lotissement - Bettembourg	
commune et section : Bettembourg A de Bettembourg	chef de projet : HENIN Steve Ramses
 BEST G.O. S.à r.l. Bureau de Géomètres Officiels Géomètres officiels agréés: WEYDERT Frank, HENIN Steve Ramses & PIERRET Louise 12b, rue de Munsbach T. +352 270.352.1 E. mesurages@best.lu L-6941 Niederanven F. +352 270.352.900 www.best-go.lu	Géomètre officiel + date + signature : HENIN Steve Ramses 05.08.2025
	échelle : 1/1000
	plan : 249186 - XXX - 01

Situation après acte et fusion



REMARQUE :

La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadaastre.lu/fr/legende.

Plan de morcellement

Pour le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,

Georges Gudenburg
Conseiller

VU ET APPROUVÉ
Appartient à la décision

du 19 JAN. 2026

No. 2025 347 B
le bourgmestre,

objet : APRES FUSION - Bettembourg - 206, ZAE Wolser F
projet : Demande de Lotissement - Bettembourg
commune et section : Bettembourg
A de Bettembourg



BEST G.O. S.à r.l.
Bureau de Géomètres Officiels

Géomètres officiels agréés.
WYDIERI RANK, MENN Steve Ramnos & PIERRE Louis

12b, rue de Munsbach
T. +352 270.352.1
E. mesurages@best.lu

L-8941 Niederanven
F. +352 270.352.900
www.best-go.lu



LE PRESENT PLAN NE VAUT
PAS PLAN A L'ACTE.
DES RECTIFICATIONS SONT
ENCORE POSSIBLES.

chef de projet :

MENN Steve Ramnos

Géomètre officiel + date + signature :

MENN Steve Ramnos
05.08.2025

échelle :

1/1000

plan :

249186 - XXX - 01